

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC-PARLER

Six semaines de vacances. Il faut bien ça. Nos législateurs doivent être las de leur oisiveté de Versailles, et ils ont besoin d'un peu d'exercice pour se débarrasser l'esprit et les jambes.

Ah c'est qu'on s'est rudement reposé pendant ces trois mois au Sénat comme à la Chambre ! Deux séances par semaine en moyenne, traversées par les petits congés du jour de l'an et du carnaval, des ordres du jour de carême dont la maigreur et le vide auraient fait honte au menu d'un trappiste, et si par hasard on prenait la peine de discuter un projet quelconque, l'inévitable renvoi à la commission, c'est à dire le commencement de l'agonie.

Aussi, n'est-ce pas sans une certaine mélancolie, qu'en dressant le bilan de ces trois mois de législature parlementaire, on arrive au chiffre décevant de zéro.

Zéro, c'est peut-être trop dire, car on peut mettre à l'actif de l'Assemblée la loi des prudhommes démolie par le Sénat ; mais si nous exceptons cette réforme illusoire, on doit reconnaître que jusqu'à présent la République progressive a trotté sur place.

La bonne volonté ne manque pas cependant chez nos représentants, les bonnes intentions encore moins. Il suffit qu'un projet de loi se présente pour qu'on lui fasse bon accueil de politesse. Donnez-vous la peine d'entrer, mon ami, vous êtes charmant, vous êtes utile, vous êtes légitime, nous allons tout de suite vous nommer une petite Commission.

Et l'on nomme la Commission ! Mais la Commission nommée, le projet s'endort d'un sommeil profond dans un

carton vert, et nul ne songe à le réveiller. Si par hasard il ouvre un œil et fait mine de sortir de sa léthargie : Ne bougez pas mon ami, nous allons vous nommer une seconde Commission.

Oh ces Commissions ! Comptez-les, leur nombre doit dépasser présentement les grains de sable de la mer ou les sottises de M. de la Rochefoucauld.

La Commission Laisant, la Commission du jury, la Commission de la presse, la Commission des chemins de fer, la Commission du colportage, la Commission... Nous ne citons bien entendu que les plus notables, que celles dont les travaux ont le plus de retentissement.

Eh bien, pourquoi ces Commissions n'ont-elles rien produit encore, pourquoi nous donnent-elles le spectacle de cette stérilité parlementaire qui fait la joie des ennemis de la République ?

C'est qu'hélas ces Commissions, au lieu d'aborder carrément leur besogne, au lieu d'aller droit au but, s'oublient et s'égarent dans des dissertations préliminaires, dans des ergotages oiseux d'où les questions sortent plus embrouillées et plus confuses.

Voyez la Commission Laisant. A quoi a-t-elle abouti ? sinon à rééditer les radotages de M. Thiers sur la loi de 1832 et à célébrer la hauteur de ses capacités militaires.

On espérait du moins qu'il en sortirait une réforme du volontariat, cette institution maladroite qui n'a produit encore que le dégoût du service chez les uns, et la jalousie chez les autres. Illusion trompeuse, le volontariat existe, ou si vous aimez mieux, l'examen des réformes à y apporter est renvoyé à la Commission des sous-officiers.

Encore une Commission ! Voyez la Commission du jury : on tremble à l'idée de toucher au monument

Dufaure, à ce jury choisi et trié sur le volet suivant les volontés et le bon plaisir d'une administration vigilante.

Voyez la Commission de la presse ! à celle-là la palme, à celle-là le pompon (parlant par respect) des attermoissements, des lenteurs, des brouillards et des broussailles.

Et cependant, s'il est une question connue, étudiée, commentée, rabâchée et ressassée, c'est bien celle de la presse. Il n'est pas un député, pas un homme politique, ne fût-il que conseiller municipal ou garde-champêtre, qui ne possède à l'endroit de la presse une opinion faite et réfléchie.

Les archives parlementaires regorgent, débordent de documents, de rapports, de statistiques et d'études sur ce sujet archi-connu.

Cela n'a pas empêché nos commissaires consciencieux de reprendre la question à son origine, au commencement du monde. Un honorable membre a été sérieusement chargé d'élaborer une étude comparée de la presse sous tous nos gouvernements, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Et les honorables collègues de cet honorable archéologue l'ont écouté tranquillement débiter cette histoire des premiers âges du journalisme, sans qu'une voix s'écriât : avocat, passez au déluge !

Faut-il parler de la Commission des chemins de fer ?... Nous voyons d'ici nos lecteurs qui réclament, ils en ont assez, cela se comprend.

Ces quelques exemples suffisent d'ailleurs pour démontrer, pour faire toucher du doigt la cause première de cette paralysie et de cette stérilité dont nous nous plaignons.

Ce ne sont, répétons-le encore, ni les bonnes volontés ni les bonnes intentions qui font défaut, mais la méthode,

la précision, la netteté, mais la direction pratique des travaux qui s'égarent et des efforts qui s'éparpillent. Enfin, pour tout dire : trop de Commissions et trop de vacances.

JACQUES BARBIER.

LA PAIX!!!

On la dit conclue. — Le fameux protocole que le général Ignatieff trimballe dans son sac de voyage aurait été adopté par l'Angleterre, sauf une modification ou deux, et la Bourse, enchantée de ce dénouement, s'est livrée à des entrechats qui ont fait monter les valeurs à des hauteurs inusitées.

Il n'est pas jusqu'à la rente Turque elle-même qui ne se soit offerte une petite hausse de quatre-vingt-cinq centimes en signe de réjouissance et en guise de lampions.

Donc c'est fini ou à peu près, tout le monde s'embrasse ; le grand Turc, qui vient de baiser Milan sur l'une et l'autre joue, serre dans ses bras l'empereur Alexandre, le général Ignatieff échange avec le comte Andrassy des poignées de main à désosser un bœuf, et Guillaume de Prusse frotte avec empressement ses moustaches contre le gracieux visage de la non moins gracieuse Victoria I^{re}, reine d'Angleterre et impératrice des Indes par surcroît.

Tout est bien, le dernier acte se passe comme dans les vaudevilles, Auguste épouse Virginie sur un trémolo d'orchestre, et il ne reste qu'à applaudir ou à siffler la pièce.

On nous permettra de siffler et même de jeter des pommes cuites aux acteurs.

Jamais pièce ne fut plus mauvaise en effet, plus détestablement jouée que le drame burlesque ou la comédie tragique qui s'appelle *Question d'Orient*.

Les premiers rôles ne manquaient cependant ni de notoriété, ni de talent, les auteurs passaient pour des gens habiles, la réclame n'a pas fait défaut, puisque les cent bouches

Arlequin. — Comment, comment ? Je n'ai jamais entendu personne se plaindre d'être logé à son aise.

Pierrot. — Et deux chambres ont toujours valu mieux qu'une.

Colombine. — Vous oubliez le souci de les faire, de les approprier, de les tenir en ordre.

Arlequin. — Ceci, ma belle enfant, regarde la femme de ménage, et n'avez-vous pas une excellente femme de ménage ?

Colombine. — Oui, oui, la mère Simon.

Arlequin. — On la dit habile.

Pierrot. — Intelligente.

Cassandre. — Active et robuste.

Colombine. — Je ne dis pas non, mais malgré cette habileté, cette activité, cette intelligence, on ne peut être partout à la fois. A peine la chambre d'en haut est-elle propre que la poussière entre dans la chambre d'en bas ; à peine la chambre d'en bas est-elle faite, nettoyée et bien c'o-e, que, voilà ! un courant d'air me casse les vitres dans la chambre d'en haut ; c'est une inquiétude, un souci de tous les jours et de toutes les heures, et puis, autre embarras, embarras plus grave encore, où me loger, quelle chambre habiter ?

Arlequin. — La chambre d'en haut, parbleu.

Pierrot. — Du tout, la chambre d'en bas.

Arlequin. — Moi, je prétends que la chambre d'en haut est préférable.

Pierrot. — Je soutiens que la chambre d'en bas vaut mieux. La chambre d'en haut a des courants d'air, Colombine vient de le dire.

Arlequin. — La chambre d'en bas est humide, tout y moisit.

FEUILLETON DE LA RENAISSANCE

LES ENNUIS DE COLOMBINE

Arlequin. — Tu me parais triste et mélancolique, Colombine ?

Colombine. — En effet, Arlequin, je me suis pas gaie.

Pierrot. — Quel est le chagrin qui peut assombrir ainsi nos beaux yeux ?

Cassandre. — D'où vient cette moue adorable sur notre joli museau ?

Colombine. — Hélas ! j'ai tant de sujets de tristesse, mes amis.

Arlequin. — En vérité ? Est-ce que quelque mauvais garnement se permettrait de mettre les doigts dans ta bourse, Colombine ?

Colombine. — Non, Arlequin, puisque tu n'es plus là.

Arlequin. — Grand merci !

Pierrot. — Est-ce qu'un effronté gourmand a traité l'audace de manger tes gâteaux, Colombine ?

Colombine. — Non, mon ami Pierrot, puisque j'ai eu le plaisir de te voir dévaler.

Pierrot. — Trop aimable, vraiment !

Cassandre. — C'est sans doute quelque ivrogne qui vide tes bouteilles ?

Colombine. — Encore moins, Cassandre, puisque je me suis offert l'agrément de te mettre à la porte.

Cassandre. — Toujours aimable et gracieuse, cette chère enfant !

Arlequin. — Alors, je m'y perds ; ce sera probablement une taille mal faite, une basquine trop longue ou des e-carpins trop larges.

Colombine. — Rien de tout cela, je suis brouillée depuis longtemps avec la coquetterie.

Pierrot. — J'y suis ! Une indigestion de bonbons ?

Colombine. — Tu prêtes tes défauts aux autres, mon pauvre Pierrot !

Cassandre. — J'ai trouvé ! Mes amis, Colombine a des peines de cœur.

Colombine. — Allons donc !

Arlequin. — C'est fort possible : ces yeux battus, ce teint pâle, ce sourire triste ; c'est clair, Colombine est amoureuse.

Pierrot. — Amoureuse de qui ? Voilà la question, comme dit l'autre. Serait-ce de Polichinelle ?

Colombine. — Tais-toi donc, il est trop vieux, trop laid et trop bossu.

Arlequin. — Alors, de Paillasse ?

Colombine. — Un sauteur ! J'en ai assez.

Cassandre. — Je ne vois plus que le commis-saire.

Pierrot. — Ou le gendarme.

Colombine. — Allons, ne cherchez pas plus longtemps, camarades, et laissez là vos suppositions ridicules. Je ne suis amoureuse ni de Polichinelle, ni de Paillasse, ni de personne. Vos tromperies et vos trahisseries m'ont guérie à tout jamais du mal d'amour.

Arlequin. — O Colombine, si l'on peut dire !

Pierrot. — Je jure que ma fidélité...

Cassandre. — Je fais serment que mon attachement...

Colombine. — Ne recommencez pas vos sottises, de grâce ! Ma tristesse, vous di-je, ne tient pas à des peines de cœur, mais à des ennuis de ménage, à des soucis d'intérieur.

Arlequin. — Que nous dis-tu là, Colombine ? Je croyais que tout marchait si bien dans ta maison depuis que tu nous avais fourrés dehors !

Pierrot. — Notre départ ne devait-il pas être, pour toi, le signal de la tranquillité et du bonheur ?

Cassandre. — Ne m'as-tu pas dit cent fois : « Mon Dieu, Cassandre, que je serai contente quand tu ne seras plus là ! »

Colombine. — Eh, sans doute, je ne m'en dédis pas, seulement il n'y a pas de bonheur parfait dans ce bas monde, et tout en ayant la satisfaction de me débarrasser des coquinerie d'Arlequin ;

Pierrot. — Salue, camarade !

Colombine. — ... des goinfries de Pierrot.

Arlequin. — Incline-toi, mon bon !

Colombine. — ...et de l'ivrognerie de Cassandre...

Pierrot. — Chapeau bas, mon vieux !

Colombine. — J'avais en même temps les embarras d'une organisation nouvelle qui ne va guère. Vous savez que j'ai deux chambres, maintenant, dans ma maison.

Arlequin. — Parfaitement, une chambre en haut, une chambre en bas.

Cassandre. — Et j'ajouterais que c'est sur mes sages conseils que la chambre d'en haut...

Colombine. — Triste conseil, Cassandre, dont tu ne devrais pas te vanter, car c'est de là que me viennent tous mes chagrins.

de la presse européenne se sont évertuées à entretenir le public de ce spectacle à sensation, et cependant il est arrivé ceci : c'est qu'après avoir mis à contribution toutes les ficelles connues du vandeville à tiroirs, toutes les fausses sorties des imbroglis burlesques, que dis-je, toutes les horreurs de la tragédie sanglante, la question d'Orient se termine en queue de poisson, se vide dans une solution piteuse que l'on peut définir en deux mots : stérilité et impuissance.

Stérilité des résultats, impuissance de l'Europe à guérir son « homme malade. »

Il ne faut pas se faire d'illusions, malgré les sarabandes joyeuses de la spéculation, nous sommes aujourd'hui exactement au même point qu'il y a dix-huit mois.

La Turquie a conclu la paix avec la Serbie sur la base du *statu quo ante bellum*, il en sera de même du Monténégro; quant aux réformes turques, elles se bornent à une constitution sur le papier, et l'on sait ce que vaut le papier ottoman!

Par conséquent rien de changé, il n'y a qu'une conférence de moins et un protocole de plus.

Voilà les faits, voilà les résultats indéniables, et il ne nous resterait qu'à rire de cette grotesque équipée, si à côté du dénouement comique ne se trouvait un autre dénouement tragique et barbare celui-là.

Nous n'avons parlé que des embrassades de souverains et des accolades de diplomates, ce qui est fort drôle assurément, — mais les égorgements de peuples, mais les massacres de soldats, mais les ruines des contribuables et des sujets?

Ici nous entrons dans un domaine moins gai et prêtant moins à rire.

Car, pourquoi ne pas le dire, cette question d'Orient qui va se terminer pour quelques-uns dans un banquet de réconciliation, où l'on boira du champagne et où l'on fumera de gros cigares, cette question d'Orient devra se marquer d'une croix sanglante dans les annales des drames historiques.

Des provinces entières ravagées, des villes incendiées, des villages rasés, des populations égorées depuis l'homme jusqu'à l'enfant, depuis la femme jusqu'au vieillard, la ruine et la famine étendant leurs ailes lugubres sur toutes ces horreurs, — tel a été le lot des peuples, la part des malheureux dans cette aventure grotesque pour les uns, sinistre pour les autres.

Et toutes ces calamités pour rien, toutes ces misères en pure perte!

Chose étrange et bizarre, vingt mille êtres vivants ont pu disparaître; des nations ont pu voir leur prospérité atteinte, leurs finances compromises; des efforts gigantesques ont pu mettre en mouvement des centaines de mille hommes armés jusqu'aux dents et prêts à s'entre-tuer; — pourquoi, pour quel résultat, dans quel but prat que?

Pour arriver à constater la nullité d'une douzaine de diplomates et les folies imprudentes d'une demi douzaine de souverains.

Ah! si tous les pauvres diables qui sont tombés sous les balles de Tcherniaïeff ou de

Kérém-Pacha, si tous les malheureux éventrés par les couteaux des Bachi-Bouzouks, si tous les industriels ruinés jusqu'à leurs talons de bottes pouvaient sortir de leur fosse commune ou se relever de leur faillite, quel lamentable concert d'imprécations et de menaces ils feraient entendre, quels reproches sanglants ils auraient le droit d'adresser à ces pasteurs de peuples qui les ont conduits sottement à la boucherie, à la ruine, pour aboutir à un avortement diplomatique!

Nous n'aimons pas faire des comparaisons désagréables, ni pousser inutilement les choses au tragique, mais il est impossible de ne pas reconnaître que ce prince Milan, qui se porte à merveille, que ce général Tcherniaïeff, qui fait des voyages d'agrément, que tous ces pachas gras à lards, et tant d'autres personnages de haut bord ferraient une singulière figure à côté des squelettes ressuscités des victimes de leur ignorance, de leur incapacité ou de leur barbarie.

Les sottises diplomatiques sont cocasses, c'est certain, mais il est fâcheux que derrière la toile on trouve tant de croix noires.

Quiquid delirant reges plectuntur achiivi.

Le proverbe est toujours juste, et les choses n'ont guère changé depuis les siècles antiques. Les peuples paient toujours les folies des rois et des diplomates, la question d'Orient en est un nouvel exemple. Ils les paient de leur fortune, ils les paient de leur vie, et ce qui nous stupéfie là-dedans, c'est la profondeur de cette bêtise humaine toujours prête à recommencer ses sacrifices d'argent et de sang.

Ceci dit, saluons la paix qui s'avance sur un air d'Offenbach, et souhaitons à ces plénipotentiaires subtils de ne pas voir leur digestion troublée par l'apparition d'un spectre Bulgare ou d'un crucifié Serbe qui vienne leur dire d'une voix creuse :

« O hommes habiles, pourquoi n'avoir pas fait il y a deux ans ce que vous faites aujourd'hui, je ne serai ni égorgé ni mort, et vous dînez tout aussi bien! »

FEUILLES VOLANTES

Comprenez-vous quelque chose à la discussion des chemins de fer? Cela n'est pas commode et il faut avoir un certain courage pour aborder de front les colonnes serrées de l'*Officiel* où s'écoulent les flots d'éloquence de MM. Waddington, Christophe Lecesne, Allain-Targé, etc.

Ce que nous avons retenu de plus clair au milieu de ces brouillards, c'est la question du rachat des chemins de fer par l'Etat. Plusieurs orateurs républicains, M. Lecesne entre autres, ont rompu ces lances en faveur de ce rachat dont nous avouons ne comprendre ni les avantages financiers, ni l'utilité politique.

Au point de vue financier, de trop nombreuses expériences ont prouvé que l'Etat est le plus triste industriel, le plus mauvais administrateur qui existe.

Il se ruinera vingt fois là où d'autres feraient fortune. Nous n'avons qu'à citer comme

exemple la jolie opération de la Compagnie des allumettes.

Au point de vue politique, est-il bien nécessaire de compliquer cette centralisation excessive dont nous nous plaignons en France; est-il utile de fourrer en tout et partout la main, l'influence et le pouvoir de l'Etat?

On se plaint qu'il y a trop de fonctionnaires dans notre pays et l'on a raison. Que sera ce quand les cent cinquante mille employés de chemins de fer seront, à leur tour, employés et fonctionnaires de l'Etat! Le moindre homme d'équipe deviendra un personnage et il faudra des protections pour le décider à porter votre malle aux bagages.

Ne laissons pas l'Etat absorber et avaler tant de choses, car, malgré la capacité de son estomac, il pourrait en résulter une indigestion.

— o —

L'installation de M. Mercier, premier président de la Cour de cassation, n'a donné lieu à aucun incident digne de marque.

On s'attendait à un réveil possible de la question des commissions mixtes; il n'en a rien été. M. le procureur général Renouard, transformé en benisseur pour la circonstance, a répandu une poignée d'éloges sur la tête de M. Devienne, une brassée de compliments sur celle de M. Mercier, et le tout s'est terminé par un chœur célébrant les vertus et la « haute impartialité » de la Cour de cassation, — rien des commissions mixtes, ni de Marguerite Bellanger.

Il a manqué cependant quelque chose à cette agréable fête de famille, c'est le cliché célèbre « de la magistrature que l'Europe nous envoie. »

Un oubli probablement; si on ne le disait pas, on le pensait, et il faudra le répéter deux fois à la première occasion pour rattraper le temps perdu.

— o —

L'administration « que l'Europe nous envoie » a quelquefois de petits accroc, surtout quand cette administration se recrute dans les rangs de la politique de combat et de l'ordre moral.

Vous avez lu sans doute le procès du sieur Borelli, ex-sous-préfet d'Issoire par la grâce de MM. de Broglie, Buffet et autres dieux.

Ce joli monsieur, chargé de distribuer des secours aux inondés de son arrondissement, empochant tranquillement l'argent destiné à de pauvres diables de paysans et se gobeillant au cercle ou ailleurs avec les sommes provenant des souscriptions publiques.

Cette escroquerie de haut goût donne une assez jolie idée de la moralité et de la vertu de ces protégés de M. Buffet, qui poussaient l'esprit de conservation jusqu'à conserver l'argent des autres, et quand le parti auquel appartient le nommé Borelli se plaint de dire que tous les voleurs ont républicains, il n'est pas mauvais de montrer leurs amis et leurs créatures pris la main dans le sac.

— o —

M. Chesnelong joue de malheur avec Orthez, son pays natal.

Non seulement Orthez le repousse comme sénateur, non seulement Orthez le black-boule comme député, mais encore Orthez lui inspire des maladreries parlementaires qui tournent à la profonde confusion de ce charcutier célèbre.

Pierrot. — Ah bah!

Colombine. — A chaque instant je tremble que la chambre d'en haut ne dégringole sur la chambre d'en bas.

Cassandre. — Des craintes chimériques.

Colombine. — Chimériques! vous en prenez à votre aise, regardez ces fissures au plafond.

Arlequin. — Ma foi oui, il y a des fissures, et la muraille me semble singulièrement lézardée.

Colombine. — Il ne faudrait qu'une secousse un peu forte...

Pierrot. — Brrr! il me semble que j'y suis déjà.

Colombine. — Comprenez-vous maintenant les angoisses d'une pauvre fille qui peut se trouver un beau matin écrasée entre ses deux chambres!

Arlequin. — Colombine a raison, c'est une situation intolérable, et il faut y porter remède immédiatement.

Pierrot. — C'est mon avis.

Cassandre. — Je pense comme vous deux.

Arlequin. — Il est impossible de laisser dans l'ennui notre chère Colombine!

Pierrot. — Notre adorable Colombine!

Cassandre. — Notre divine Colombine!

Colombine. — Votre affection me touche, mais je serais curieuse de connaître votre remède.

Arlequin. — Il est bien simple, Colombine.

Pierrot. — D'une simplicité biblique.

Cassandre. — D'une simplicité enfantine.

Colombine. — Vous, voyons, j'écoute.

Arlequin. — Il s'agit tout simplement de me rendre les grâces et ton affection.

Il s'agissait de la plantation d'une croix et d'un maire révoqué. On avait planté la croix et déplanté le maire.

La croix plaisait à Chesnelong, mais le maire lui restait sur le cœur, et Chesnelong est venu exhiler ses plaintes à la tribune du Sénat.

Plaintes stériles hélas! car il a été démontré que le maire plantant sa croix avait débété non seulement aux ordres de son sous-préfet, mais encore aux instructions de son évêque.

Le maire restera donc révoqué, quant à la croix, c'est M. Chesnelong qui la porte, pour avoir cédé trop facilement au désir de dire des sottises et de parler de ce qu'il ne connaissait pas.

— o —

La commission des poursuites contre l'attentat du 2 Décembre a conclu au rejet de la proposition.

Nous avons eu l'occasion de démontrer jadis qu'au point de vue pratique ces poursuites n'étaient pas possibles, puisque d'une part le principal auteur du crime était mort, et que d'autre part la prescription légale était acquise à ces forfaits.

Cependant il ne faudrait pas que les bonapartistes se livrassent à une joie trop folle de cette impuissance, car si l'impunité matérielle leur est acquise, le châtiment moral reste.

Les sacrilèges de Décembre peuvent ne pas aller en prison ni passer devant la cour d'assises, c'est possible, mais ils ont été condamnés depuis par la conscience publique, et ils ne soront pas du bûche de l'histoire.

— o —

Gaietés de la magistrature...

M. Roiffé, journaliste à Nancy, condamné à quelques mois de prison, vient d'être saisi violemment dans son domicile et conduit gaillardement au cachot entre deux argousins.

On pourrait s'étonner que les procureurs et les policiers qui mettaient tant de lenteur à arrêter Mayaux, apportent tant de hâte et d'empressement à empoigner un journaliste!

Mais le plus joli, c'est que M. Roiffé avait obtenu du garde des sceaux un sursis de trois mois renouvelable, ce qui n'a pas empêché qu'on le traitât comme un vulgaire gredin.

On dit que le garde des sceaux s'est interrogé à ce sujet : le fait est que la question mérite une réponse. — Il s'agit de savoir si l'indépendance de MM. les procureurs généraux vis à vis de la République va jusqu'à pouvoir se moquer publiquement des instructions du ministre de la justice.

D'un autre côté, il serait non moins intéressant de connaître pour quel motif un journaliste républicain comme M. Roiffé est traité plus rigoureusement qu'un... un... un royaliste comme M. le comte de Germiny.

— o —

Avez-vous lu le discours du Sultan?

Il y a un euphémisme adorable dans cette harangue de grand Turc.

Savourez moi ça :

« L'insurrection de l'Herzégovine a obligé la Turquie à une grave mesure : réduire l'intérêt de sa dette. »

Est-ce assez joli? et les porteurs ottomans qui ne touchent pas un sequin depuis dix-huit mois, ne doivent-ils pas trouver merveilleuse cette façon d'expliquer la banqueroute frauduleuse dont ils sont victimes?

Colombine. — Hein?

Pierrot. — D'accueillir de nouveau ton tendre Pierrot.

Cassandre. — De ne plus rebuter ton dévoué Cassandre.

Colombine. — Vous plaisantez, mes maîtres.

Arlequin. — Je me chargerai de ton ménage, Colombine.

Pierrot. — Je tiendrai ta caisse, ma toute belle.

Cassandre. — Je surveillera ta cave, mon enfant!

Arlequin. — Quant à ces deux Chambres qui t'agacent...

Colombine. — Eh bien, ces deux chambres.

Arlequin. — Nous nous chargeons de les entretenir.

Cassandre. — De les meubler.

Pierrot. — Et de les balayer.

Colombine. — Trop de zèle, camarades! Je connais votre manière de balayer les chambres.

Pierrot. — E. tu sais si elle est expéditive!

Colombine. — Telement expéditive, que je m'en passerai. Mes deux chambres sont désagréables, j'en conviens, mais mieux vaut encore n'appartenir incommode qu'une maison démolie.

Arlequin. — Prends garde, Colombine, tu regrettera de repousser nos offres.

Pierrot. — Et de refuser nos remèdes.

Colombine. — Non, mon ami Pierrot, je ne regretterai rien, car j'ai toujours entendu dire qu'il fallait se méfier des remèdes pires que le mal.

L. LECLAIR.

Pierrot. — La chambre d'en haut est malsaine, tout y pourrit.

Arlequin. — Ce que tu dis là est stupide, mon pauvre Pierrot.

Pierrot. — Stupide toi-même!

Arlequin. — Pierrot, j'ai le regret de te déclarer que tu es un faquin.

Pierrot. — Toi, un imbécile!

Arlequin. — Toi, un âne bête!

Pierrot. — Toi, un idiot!

Colombine. — Eh là, là, arrêtez, mes amis, vos disputes et vos coups même n'avanceront de rien et ne te ont que prouver la vérité de mes plaintes : avec ces deux maudites chambres jalouses l'une de l'autre, j'en suis réduite à coucher dans le corridor.

Cassandre. — Oh! dans le corridor!

Colombine. — Eh oui, Cassandre, dans le corridor, si je ne veux m'exposer à des récriminations et à des plaintes insupportables dont tu viens de voir un échantillon.

Cassandre. — Il y aurait un moyen de s'entendre, Colombine; si tu couchais un jour dans la chambre haute, un jour dans la chambre basse, et ainsi de suite!

Colombine. — Un déménagement perpétuel, alors? Mais je mourrais de fatigue au bout de six semaines. Et ce n'est pas tout encore!

Arlequin. — Quoi, il y a autre chose?

Colombine. — Comment garnir ces chambres, quels meubles y mettre?

Cassandre. — Il n'y a pas d'hésitation possible : des meubles Louis XIV, c'est majestueux, grandiose...

Pierrot. — ...présentieux et bête. Soyons de notre temps, Colombine, et choisis des meubles empire.

Arlequin. — Vous n'y entendez rien tous deux; le style Louis XIV est vermoulu, le style empire est d'un goût d'été table; j'ai au service de Colombine un ameublement en très bon état qui date de 1830.

Cassandre. — 1830, pouah! le règne de la bourgeoisie, de la platitude de la...

Arlequin. — Cela valait mieux, peut-être, que le règne de la débauche, des orgies et des bêtises.

Pierrot. — Ne vous fâchez pas, puisque vous êtes dignes tous deux du même sac.

Arlequin. — Si nous méritons le sac, tu mérites la corde.

Cassandre. — Et la potence!

Pierrot. — N'écoute pas ces brailards, Colombine, et crois-moi, le plus joli mobilier pour la chambre d'en haut...

Arlequin. — Ne vas pas te laisser enjôler par ce coquin, Colombine, et crois-moi : ce qui convient le mieux à ta chambre d'en bas...

Colombine. — Chambre d'en haut, chambre d'en bas, vous voyez que je ne puis en sortir, quelle triste invention! Si au moins... ah! mon Dieu!

Arlequin. — Qu'arrive-t-il?

Pierrot. — Quoi donc?

Colombine. — Il me semble que j'ai entendu un craquement.

Arlequin. — Une illusion.

Colombine. — Une illusion peut-être, c'est que voyez-vous, non seulement je ne sais où me loger, non-seulement je ne sais quels meubles, quels rideaux, quelles tentures acheter, mais je suis toujours dans des transes continuelles!

Réduire l'intérêt de sa dette, quand on ne paie plus ni intérêt ni dette!

Sa Haute-esse aurait pu ajouter dans un autre ordre d'idées :

— L'insurrection de la Bulgarie nous a obligés à réduire la tête à dix mille habitants.

ZÈDE.

Balivernes Scientifiques

Depuis longues années, le cuivre jouissait d'une très-mauvaise réputation auprès des médecins. Furent-ils donc si dangereux, ou simplement officiers de santé, tous le considéraient comme une matière vénéneuse, et lorsqu'un Ecclésiastique quelconque entra en fonctions auprès d'un nouveau ménage, la première recommandation adressée à la jeune dame était celle-ci : « Ayez toujours soin que vos casseroles soient intégralement étamées. »

On connaît la fin malheureuse de l'herboriste Moreau, de St-Denis. Il était accusé d'avoir empoisonné successivement ses deux femmes avec du sel de cuivre. L'expert chimiste Bergeron trouva en effet 120 milligrammes de cuivre dans le foie de l'une, et 80 dans l'autre. Là-dessus Moreau fut condamné à mort et exécuté, il n'y a pas encore trois ans.

Voilà maintenant que d'autres chimistes déclarent que le cuivre est innocent de tous les crimes qu'on lui a imputés jusqu'à ce jour, qu'il galvanise au contraire le fer comme le plomb galvanise les dents, et qu'un gendre qui s'en servirait pour se débarrasser d'une belle-mère trop vivace, serait complètement volé. M. Yvon, appelé à examiner le foie d'une femme, décédée à la Salpêtrière, d'une maladie de poitrine, y a trouvé 295 milligrammes de cuivre. M. le docteur Galippe a voulu empoisonner des chiens avec de fortes doses de salpêtre de cuivre; il a provoqué chez ces animaux des vomissements, mais n'a pu parvenir à leur enlever la vie. Donc le cuivre n'empoisonne pas; donc il a été calomnié par un funeste préjugé. Avis aux jurys de l'avenir!

Jugez si l'Académie des sciences est en émoi! Et les étameurs, qui se voient menacés dans la prospérité de leur industrie, quelle n'est pas leur angoisse! Vont-ils crier en larmoyant : *Peïrourou tablassa...*?

La morale de cette histoire est que l'analyse chimique offre bien des mystères, et que les chimistes experts, qui témoignent devant les cours d'assises, tout en donnant les résultats de leurs recherches médico-légales, doivent être excessivement réservés dans leurs appréciations toxicologiques.

On a trop oublié, ce nous semble, l'aventure dont Raspail fut autrefois le héros. Il comparait dans une cause célèbre à titre de contre-expert choisi par l'accusé. Les vêtements de celle-ci portaient des taches de sang, et, au dire des experts assermentés, ce sang était non-seulement du sang humain, mais encore du sang identique à celui de la victime. Raspail présenta aux jurés une fiole rouge, préparée et cachetée devant témoins; il mit, en outre, ses contradicteurs au défi de déterminer la provenance du liquide contenu. — C'est du sang d'un homme adulte, dirent les experts accusateurs de sa cliente. — Eh bien! répliqua Raspail, c'est du sang d'un âne, et Dieu me garde de dire que vous en avez dans les veines!

Pour en revenir au cuivre, mêlez-vous en, Mesdames, mais ne l'accusez point! Comme MM. Yvon et Galippe, nous croyons qu'il est blanc d'innocence, surtout quand il est parfaitement étamé.

Où ne s'arrêtera point la manie des inventions? Un savant annonce qu'il a trouvé le moyen d'empêcher le fer de se rouiller; un autre, celui-là est Américain, M. Graham Bell, de Boston, fait publier qu'il a réussi à créer un appareil télégraphique, à l'aide duquel on peut converser à une distance de plus de vingt-cinq kilomètres.

Grâce à ce nouveau procédé, dame justice n'aura plus besoin de faire déplacer les témoins, et de leur payer les indemnités énormes que l'on sait. Les pécheresses du faubourg Saint-Germain, parties en villégiature, pourront causer à distance avec leurs confesseurs prétextés, et se faire absoudre de leurs aventures champêtres, sans compter que l'on sera dispensé, dans maintes circonstances, d'écrire ces billets parfumés qui tombent plus tard dans la main des Vaney, et causent à leurs auteurs des regrets atroces. Evidemment l'invention a du bon.

Attendez, toutefois, avant de nous en réjouir. Pour le moment, contentons-nous de la machine parlante... Celle-ci n'est point un canard... c'est Vaucanson. Elle est authentique, et elle n'a qu'un défaut : c'est de ne pouvoir servir à rien.

Enfin! M. Dupauloup est aux anges, et Veuillot exulte sur les montagnes d'Arcachon. La science des hommes est convenue!

Une honorable famille de Paris a envoyé 10,000 francs au P. Rev. pour la construction de l'église vouée du Sacré-Cœur, à l'occasion de la guérison miraculeuse d'une jeune fille, atteinte de typhoïde. La lettre d'envoi constate que la guérison est survenue à la suite d'une prise de sulfate de quinine administrée à la malade.

C'est bien ce vil médicament qui a sauvé la malade, mais c'est le Sacré-Cœur qui en a inspiré l'idée au médecin, et c'est encore le Sacré-Cœur qui l'a rendu tout à fait efficace dans ce cas, alors qu'il est impuissant dans bien d'autres.

A bientôt donc une thèse originale, soutenue devant la Faculté de médecine catholique de Lille, par l'un de ses élèves : *De l'influence du Sacré-Cœur pour parachever l'effet fébrifuge du sulfate de quinine*. Ce sera amusant.

Un simple desideratum pour finir : Dans l'intérêt de l'humanité, ne pourrait-on pas préparer une essence de loi au Sacré-Cœur, et l'introduire subrepticement dans le sulfate de quinine, vendu par les pharmaciens catholiques? Que de guérisons miraculeuses l'on obtiendrait... et quelle fortune!

Silence aux pianos!

Il y a deux classes de gens qui se partagent le monde : ceux qui jouent du piano et ceux qui le haïssent, ceux qui jouissent de cet instrument et ceux qui en souffrent.

L'épidémie du piano fait chaque jour de nouveaux progrès et étend partout ses ravages; le piano a pris possession des entresols, des cinquièmes et même des loges de concierges; le mal, restreint d'abord aux grandes villes, s'est étendu jusqu'aux villages, et nos honnêtes populations rurales n'ont pas échappé à la contagion.

On évalue à 300,000 le nombre de ces instruments qui inondent la France de leurs flots d'harmonie suspecte; il faut ajouter 100,000 orgues-harmoniums non moins dangereux; nous le parlons pas des orgues de Barbarie qui justifient si bien leur nom.

Dans ces conditions, et en présence du nombre toujours croissant de jeunes filles qui tourmentent le clavier et les locaux paisibles, la question des pianos est devenue un véritable péril social aussi grave que celui qu'avait signalé feu M. de Broglie. La maie mon aute des notes fausses menace d'envahir et de noyer la tranquillité et le bonheur des gens tranquilles qui veulent mener une existence honnête et paisible.

Les victimes des instruments improprement appelés de musique se sont d'abord adressées à la Justice, pour lui demander la sauvegarde de leur existence et le respect de leur sommeil.

Tous les journaux ont entretenu leurs lecteurs du procès intenté par un locataire pianophile à un locataire pianomane.

M. X... est un homme heureux s'il n'y avait pas eu dans son existence un cheveu sous forme de piano, qui lui a rendu la vie amère et sans charmes.

M. X... est un martyr, et son bourreau est M. Lavigne, le locataire d'en dessous.

M. Lavigne a une pass on malheureuse pour la musique, et comme il est si étroit aphe à la Chambre, il se console d'avoir subi les élucubrations et l'éloquence de M. de Gasté en faisant de la musique, — c'est son excuse.

Le piano est la consolation de M. Lavigne et le désespoir de M. X...; la victime demande à ce que tout rentre dans le calme et le silence à partir de 10 heures du soir; le sénographe impitoyable revendique la permission de 11 heures.

L'affaire a été plaidée, et M. X... a perdu son procès et le sommeil.

La tranquillité n'est plus sauvegardée en France et une jurisprudence cruelle vient d'établir le droit au piano jusqu'à 11 heures!

Un député, l'honorable M. Mention, dont plusieurs pianos ont sans doute traversé l'existence et troublé le sommeil, a entrepris une croisade contre le fatal instrument. Impuissant à détruire le mal et à retabir les bûchers de l'Inquisition au profit d's pianos, il a voulu les frapper par l'impôt, et, pour cette proposition humanitaire, l'honorable député mérite à ce ip sûr une mention honorable.

La loi M. Mention n'est pas un remède absolu, elle ne fait qu'enraver le mal sans le guérir, elle diminue le nombre des pianos sans les faire taire. Les pianistes persécutés, comme les premiers chrétiens, suppécraient au nombre par leur ardeur et feraient entendre de bruyantes protestations.

Du reste, les pianos ont trouvé à la Chambre un défenseur dévoué et convaincu : c'est M. Tiersot, de l'Ain, qui s'est fait nommer rapporteur en dépit de M. Mention et des victimes du clavier.

Musicien lui-même, l'honorable député s'est senti personnellement atteint par la proposition anti-musicale de M. Mention; c'est le grand organisateur des orphéons, sociétés chorales, fanfares, concerts, etc., d'utile dépitement de l'Ain est hérisé.

Le spirit et docteur a défendu avec conviction, dans son rapport, le piano de la veuve, le piano de l'enfant, le piano de l'orphelin...

Le piano est pour lui une des bases de l'ordre social, c'est sur lui que reposent la famille et la patrie; le piano, c'est le désespoir des voisins, mais le charme du foyer domestique; c'est au piano que se roucouent les daos d'amour, c'est au piano que se font les premiers aveux, c'est le piano qui essuie les larmes du bébé.

La proposition de M. Mention est trop budgétaire, elle aura contre elle la plus jolie moitié du genre humain.

Elle ne réussira pas!

Avis aux propriétaires d'écrire sur leurs portes :

On ne pianote pas ici.

CARILLON

LES JÉSUITES

On se rappelle que 674 citoyens de Marseille, se basant sur des textes de loi indiscutables, ont adressé une pétition à l'Assemblée pour demander l'expulsion des Jésuites de France. M. le député Boucher, rapporteur, après avoir rappelé toutes les décisions prises contre l'ordre d'ignace, toutes les lois, tous les décrets non abrogés qui le condamnent, a conclu au renvoi de la pétition au ministre de la justice et des cultes.

Qu'en adviendra-t-il? M. Martel, garde des sceaux, aura-t-il assez d'énergie et d'indépendance pour faire respecter la loi? La République se montrera-t-elle aussi ferme, contre le cléricalisme factieux, que le gouvernement de Charles X? Nous ne savons.

En attendant, comme beaucoup de bonnes âmes vont crier à la persécution contre les révérends pères, il ne nous semble pas inutile de mettre sous les yeux des gens compatissants les enseignements moraux, salutaires et féconds qui constituent le fond de la doctrine jésuitique.

Nous empruntons ces documents à l'ouvrage très complet de M. Ferrer sur le jésuitisme.

OPINION DES JÉSUITES SUR LE PROCHAIN.

Il est permis de désirer la mort d'autrui et de s'en réjouir, non pas comme d'un mal qui lui arrive, mais comme d'un bien qui nous en revient, par exemple pour hériter de ses biens.

OPINION DES JÉSUITES SUR LA TENDRESSE MATERNELLE.

Une mère ne péchera point mortellement pour souhaiter la mort de ses filles, parce qu'à leur occasion elle est maltraitée de son mari et en reçoit des injures.

OPINION DES JÉSUITES SUR LES FAUX,

Ce n'est pas faire une fausseté ni commettre un péché mortel, quand on a perdu quelque écrit ou titre de succession ou de noblesse, d'en contre-faire un semblable.

OPINION DES JÉSUITES SUR LE VIOL.

La corruption d'une vierge qui y consent sans résistance et qui est même sous la puissance paternelle ne contient que le mal d'une simple fornication, et par conséquent il n'est pas nécessaire d'expliquer dans la confession cette circonstance de sa virginité perdue.

OPINION DES JÉSUITES SUR LES MAGISTRATS.

Quand les plaideurs ont pour eux des opinions également probables, le juge peut prendre l'argent pour rendre sa sentence en faveur de l'un plutôt que de l'autre.

Que pensez-vous de ces jolis principes et de cette saine morale?

Ne croyez pas que nous inventions au moins. Toutes ces maximes sont extraites littéralement de l'œuvre d'un jésuite considérable, du nom de Mathieu Moya, confesseur de Sa Majesté la reine-mère d'Espagne.

Dans la préface de ce livre pieux, le père Moya a soin d'apprendre à ses lecteurs qu'il va leur présenter le parfait miroir de la doctrine des Jésuites.

On vient de lire quelques-unes des malproprietés que révèle ce « parfait miroir ».

Et ce n'est pas tout; d'après le parfait miroir du P. Moya, il est permis encore :

1° Aux domestiques de voler leurs maîtres en compensation de la valeur de leurs services ;

2° A la femme de voler son mari, même pour fournir à son jeu ;

3° Au débiteur de voler son créancier ;

4° A tout individu de voler dans toute nécessité présente, sans être tenu le restituer, quand chacun des vols est moétique, à quelque somme que puisse en monter le total.

Et voilà !

Trouvera-t-on maintenant qu'il y ait grand domage de mettre à la porte les sectaires de ce singulier Evangile ?

On nous dira sans doute que, depuis le P. Moya, les Jésuites ont changé de principes. Erreur, les Jésuites ne changent pas. La règle inflexible de leur ordre n'a-t-elle pas été tracée dans cette parole énergique du P. Beck :

Sint ut sunt aut non sint

Qu'ils soient comme ils sont ou qu'ils ne soient pas ;

Et les Jésuites sont comme ils sont !

Demandez à leur brillant élève de Germany.

CHEZ LE VOISIN

PARIS. — M. le vicomte Armand de Pontmartin, cédant aux sollicitations de ses amis, suivant le sempiternel cliché, pose sa candidature au fauteuil laissé vacant par suite de la mort de M. Auriant (Joseph), Auriant lui qu'un autre, a-t-on dit déjà. Aussi bien la candidature peu littéraire, mais très politique de M. de Pontmartin a des chances de succès. Les Débats étaient de l'Académie avec John Lemoinne, la Gazette de France a voulu en être avec l'auteur des *Journaux de madame Charbonneau*.

Il est douteux que l'adjonction de ce romancier anémique, — car M. le vicomte a dans son bagage presque autant de romans que d'ancêtres, — accroisse le renom des quarante immortels. Si jamais il prend place au fauteuil académique, on pourra craindre de voir les « corbeaux du Gévaudan » panner sur la couple du palais Mazarin.

En résumé, M. de Pontmartin sera de l'Académie : parbleu ! Stendhal, Balzac, Michelet, et tant d'autres n'en étaient pas.

OUTRE-RHIN. — Un fait inouï passionne l'opinion et soulève en ce moment toute la presse allemande. Un journaliste ayant dénoncé certains abus de l'administration des postes de l'Empire, le directeur, M. Stephan, qui est en même temps chef de la police, lui fit un procès pour le sommer de révéler le nom de l'employé coupable de ces indiscrétions. Refus de M. Kantuki, lequel jure que les employés n'y sont pour rien. — Ah! vous n'avez personne à dénoncer? Vous dénoncerez quand même! Et M. Kantuki est tenu en prison.

Voilà qui est de nature à faire se pâmer d'aise les Jésuites des Deux-Mondes. L'espionnage élevé à la hauteur d'une institution, il était réservé à Berlin de donner cet illustre exemple.

BORDEAUX. — Orélie (Antoine 1er), ex-avoué à Périgueux, ex-roi d'Araucanie, est toujours à l'hôpital, où entre autres bonnes fortunes, il a couru le risque d'être embaumé vivant. Il n'y a que les rois pour avoir de pareilles aventures.

Orélie est tout entier à la rédaction d'un manifeste destiné à rappeler son nom et son drapeau, — rien de sa naissance, — aux Araucaniens trop oublieux. On fait espérer sa guérison, pourvu, grand Dieu! que son arrivée à Versailles ne remette pas tous les cerveaux en fusion.

DIE. — Le curé d'une commune de l'arrondissement a défendu à ses paroissiens de souscrire dans les journaux républicains de Valence, en faveur des ouvriers Lyonnais.

Est-il permis de demander à cet excellent homme, lequel des deux lui a déplu, de la presse valentinoise ou des ouvriers sans travail?

Ce n'est sans doute pas la presse. M. le curé doit bien savoir qu'il ne faut pas regarder où va l'aumône, ni par où elle passe, et la main droite ignore toujours ce que donne la main gauche. Il est plutôt probable que toutes les sympathies de ce dévoué pasteur vont à d'autres bonnes œuvres, les petits Patagons, les petits Chinois dévorés par des cochons jaunes, la paille à renouveler des cachots du Vatican. Brave cœur!

NIMES. — Le Petit Méridional avait déjà contre lui le curé de Rochecassou, il faisait tête à l'orage. Le maire de Nîmes un pieux résidu des Barragnon et des Guigues d'Antan, pardon! de Champvans, a jeté son épée dans la balance. Il a pris un arrêté pour interdire la voie publique à ce journal. C'est affaire à d'autres d'examiner si ce fonctionnaire municipal n'a pas quelque peu outrepassé ses pouvoirs, et si la presse n'échapperait au filet à cent mille mailles de lois accumulées contre elle, pour s'en venir misérablement échouer devant un arrêté municipal exécuté par un agent de police urbain.

En attendant, M. le maire de Nîmes promène sa fantaisie réactionnaire à travers livres et journaux. Hier, il sabrait le *Méridional*, aujourd'hui il pourfend la littérature impie dans la personne de M. Gagneur, en interdisant la pose d'affiches qui annonçaient la *Croisade noire*. Demain, il faut s'y attendre, M. le maire interdira au théâtre la reprise des *Exploits de Bilboquet*, en un acte et plusieurs arrêtés. Il y aura des compensations.

THÉÂTRE

GRAND-THÉÂTRE. — Est-ce vraiment la peine de mentionner le soit-disant premier début du baryton qu'on nous a produit, un de ces soirs, dans *Charles VI*? Cette première épreuve sera-t-elle suivie d'une deuxième et d'une troisième? C'est douteux; vu l'époque avancée de la saison, et notre avis sincère est que l'annonce de ces débuts sera une des dernières de ces amères plaisanteries que M. Senterre s'est permises, deux années durant, envers les Lyonnais.

Donc, M. Denandin a joué *Charles VI* devant une salle composée d'amis un peu bruyants qui ont essayé de faire un succès à un bon camarade. Seulement il est probable que ni M. Denandin ni ses amis ne se sont persuadés que pour être chanteur, deux choses sont indispensables : la voix et le talent. Or, M. Denandin manque absolument d'organe et son talent nous semble des plus médiocres. Sans doute, il possède le rôle dans lequel nous l'avons entendu : ce personnage du vieux roi fou, il l'a vu jouer et bien jouer, soit par M. Dumestre, soit par un autre baryton, — plutôt par M. Dumestre, — et il a copié, tant bien que mal, un bon modèle.

Mais jusqu'à preuve contraire, nous sommes convaincus que *Charles VI* est le dernier mot du bagage actuel de M. Denandin, que nous attendons dans *Guillaume, le Trouvère*, ou n'importe quel ouvrage du répertoire courant, si toutefois il ne borne pas ses débuts à un seul et unique opéra.

Chacun sait que les billets pour les représentations de M. Faure ont fait l'objet d'une spéculation mal-aine au moyen de laquelle deux ou trois individus ayant accaparé toutes les places disponibles, ont la prétention de vendre au public ces mêmes places deux fois leur valeur, et plus encore.

Poussé sans doute par M. Faure et son impresario M. Jarrett, M. Senterre a écrit au *Salut Public* une lettre pour nier toute participation à l'agiotage en question.

Que M. Faure et son entrepreneur soient étrangers, nous le croyons. Que M. Senterre n'en bénéficie point, nous l'admettons. Mais où celui-ci se trompe, c'est lorsqu'il affirme que cet agiotage, il ne pouvait ni le prévoir, ni l'empêcher.

La prévoir était aisé, très-aisé, car les personnes s'occupant le moins des choses théâtrales savaient pertinemment que cet agiotage s'était produit déjà — dans des proportions moins colossales — lors des quatre premières représentations.

Quant à l'empêcher, c'était facile. Lorsqu'on est assez malin pour passer une année sans compléter une troupe, on trouve sans difficulté le moyen d'empêcher un accaparement de billets pour trois soirées extraordinaires, au préjudice du public.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est prouvé, patent, c'est que quelques instants après l'ouverture du bureau de location il n'y avait plus de places pour le public, et que les personnes qui en demandaient étaient renvoyées, par les employés du théâtre, aux individus qui les avaient tous accaparés.

Or, nous mettons en fait qu'en quelques instants, il est matériellement impossible de distribuer tous les billets numérotés pour trois représentations, fût-on venu les réclamer et les payer par dix ou vingt la fois, ce qui est rare.

Quoique M. Faure ne soit en rien mêlé à ces tripotages, le public fera bien de protester, par son absence aux représentations du célèbre baryton, contre le vilain procédé dont on est coupable à son égard, et de laisser les agioteurs et ceux qui les ont favorisés avec leurs billets à prime.

Payer 15 francs un bout de banc pour entendre un chanteur de renom est déjà un prix exorbitant; les Lyonnais n'auront pas la sottise d'en payer 30 et de se laisser aussi grossièrement exploiter.

A. LAURENT.

Nous avons émis, il y a plusieurs semaines l'idée de fonder des fourneaux économiques pour les ouvriers sans travail.

L'ex Société de l'Union patriotique et républicaine du Rhône nous adresse, à cette intention, un reliquat de compte de 10 francs.

Comme notre projet n'a pas été suivi d'exécution, nous remettons cette somme de 20 francs au président du Conseil municipal.

Pour les articles non signés, l'administrateur-gérant,

A. ALRICY.

Lyon. — Imprimerie LARUE, A. ALRICY, successeur.

